

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 JUIN 2016

Délibération n° 49-2016

Le conseil d'administration approuve les modifications de la délibération n°13-2016 du conseil d'administration du 26 février 2016 relative à la liste des fonctions et de la rémunération en heures ETD pour les responsabilités de charges pédagogiques, administratives et de valorisation de la recherche au titre du référentiel 2015-2016.

Il approuve ainsi :

- l'ajout d'une prime référentiel de 32 HETD pour la fonction relative à la direction du Département Industrie de l'UBL pour 2015-2016 ;
- l'ajout de primes pour les vice-présidents non statutaires selon les modalités suivantes :
 - Vie étudiante et culturelle Lorient : 100 HETD jusqu'au 31 mars
 - Vie étudiante et culturelle Lorient : 150 HETD à compter du 1er avril
 - Innovation Pédagogique et Numérique : 150 HETD

Membres en exercice : **30**

Membres présents ou représentés : **27**

Suffrages exprimés : **27**

- Pour : **27**
- Contre : **0**

Délibération adoptée.

Visa du Président
La Président,
Jean
PEETERS
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 juin 2016

Document mis en ligne le : 15 juin 2016